ROYAL BAKING POWDER

Absolument pure.

Poudre faite avec la crême de tartre de raisin pur.

L'AFFAIRE DUHME-CHASE.

Presse Associée.

New York, 21 juin—Pendant quelque temps, la nuit dernière, M. et Mme Charles Duhme, dont le chef de police de Detroit, Michigan, avait demandé par télégraphe l'arrestation, ont été retenus au poste central, où ils ont été interrogés au sujet du prétendu enlèvement de Moses Fowler Chase, le jeune homme qui hérite de son grand'père $600,000 environ.

Conduits ensuite à l'hôtel Waldorf-Astoria, M. et Mme Duhme ont exposé les faits et ils ont été relâchés.

Moses Fowler Chase est âgé de vingt et un ans.

D'après l'histoire racontée par les Duhmes, oncle et tante de l'héritier, le père est un homme sans ressources qui désire prendre possession de l'héritage de son fils. Il a, disent-ils, demandé à un tribunal de Hamilton, Ohio, l'interdiction de son fils, mais le jeune homme a été déclaré sain d'esprit. C'est alors que M. et Mme Duhme l'ont emmené.

D'après le rapport du capitaine McCloskey, Moses Chase a déclaré qu'il désirait rester avec son oncle et sa tante. Il a dit qu'il restait avec eux volontairement et par préférence. Il a ajouté qu'il ne doutait pas que son père eût l'intention de le dépouiller et de le faire déclarer fou.

Chase dit qu'il a été frappé d'insolation au mois de septembre dernier, en jouant au golf, et que son esprit en a été troublé quelque temps, mais qu'il est complètement remis maintenant.

M. Duhme nie qu'il ait eu l'intention de s'embarquer pour l'Europe aujourd'hui, comme l'annonçait une dépêche envoyée de Detroit à la police. Il avait, avec sa femme, l'intention de se rendre à Portland, Maine, avec Chase, mais ils resteront un jour ou deux de plus à New York pour attendre les développements de l'affaire.

M. Duhme a exprimé l'intention de la pousser jusqu'au bout.

Arrivée du croiseur "Philadelphia" à San Francisco.

Presse Associée.

San Francisco, Californie, 21 juin—Le croiseur américain Philadelphia est arrivé aujourd'hui d'Apia à San Francisco, par voie d'Honolulu. Le voyage de retour du croiseur n'a pas été rapide, à cause de l'état de malpropreté dans lequel se trouve la coque à la suite de sa longue croisière. A un certain point de vue le voyage a été triste, car le navire a ramené aux Etats-Unis les corps du lieutenant Lansdale et de l'enseigne Monaghan, les deux officiers tués dans un combat entre les forces américaines et anglaises combinées et les partisans de Mataafa.

L'amiral Kautz commande le navire. Il réitère qu'il a fait son devoir à l'occasion des troubles à Samoa, et qu'il croit avoir été l'objet de critiques injustes dans certains cercles. Il se déclare convaincu qu'il pourra se justifier devant le peuple, et on sait déjà que ses actes ont eu la sanction des autorités du département de la marine.

Tumulte à la convention démocratique du Kentucky.

Presse Associée.

Louisville, Kentucky, 21 juin—La "première loi du ciel" n'a guère été observé aujourd'hui dans les procédures de la convention démocratique d'état siégeant à Louisville.

Au contraire, l'ordre a fait place à une grande confusion, et après trois heures de débats ennuyeux, d'auditions de rapports sur des élections contestées, etc., un tumulte a éclaté à la suite d'une tentative d'expulsion d'un membre bruyant, et l'assemblée, sans avoir nommé de président, s'est ajournée au milieu d'un tourbillon de chaises, d'éventails, de copies de reporters, etc.

Arrivée de l'Olympia à Colombo.

Presse Associée.

Colombo, Ile de Ceylan, 22 juin, six heures du soir—Le croiseur américain Olympia sur lequel l'amiral Dewey revient aux Etats-Unis, arrive de Singapour.

DERNIERE HEURE.

La question des prisonniers espagnols.

Presse Associée

Madrid, Espagne, 21 juin—Le lieutenant général Polavieja, ministre de la guerre, dit que d'après des avis reçus par le gouvernement les Philippins, en apprenant que les autorités des Etats-Unis avaient entrepris de négocier l'élargissement des prisonniers espagnols, ont décidé de considérer ceux-ci comme des Américains, dans l'espoir d'obtenir de plus grands avantages.

La crise ministérielle française.

Presse Associée.

Paris, France, 21 juin—Après une entrevue avec le président Loubet, ce soir à sept heures, M. Bourgeois a consenti à rester à Paris et à coopérer aux négociations jusqu'à la formation d'un nouveau ministère.

M. Bourgeois presse fortement M. Waldeck-Rousseau de reprendre la tâche, et il s'occupe activement de lui trouver des appuis.

Dans les couloirs de la chambre, ce soir, on affirmait ouvertement que M. Delcassé n'entreprendrait pas la tâche, et que comme M. Waldeck-Rousseau n'était pas mal disposé à faire une nouvelle tentative, il serait peut-être prié de former un cabinet.

Toutefois il est question de M. Jean Sarrien, un radical, pour le poste de président du conseil.

Mise aux arrêts d'un général.

Presse Associée

Paris, France, 21 juin—Le général de la Roque, directeur de l'artillerie au ministère de la marine, a été mis aux arrêts de rigueur.

L'offense qui a motivé cette mesure n'est pas encore annoncée.

Il paraît que le général de La Roque a souvent différé d'opinion sur des questions techniques avec M. Lockroy, ministre de la marine, ressemblant en ce point à l'amiral De Cuverville, chef de l'état-major naval, que M. Lockroy a récemment remplacé par le contre-amiral Mallarmé à la suite de la publication d'une lettre à un député, dans laquelle il critiquait l'antagonisme constant entre les ministères de la guerre, de la marine et des colonies.

Ayant entendu dire que M. Lockroy avait l'intention de mettre le général De la Roque à la retraite, l'amiral de Cuverville avait envoyé la dépêche suivante au Président:

"Le général De La Roque proteste énergiquement contre le décret préparé par le ministre de la marine, décret le mettant à la retraite.

"Le décret est basé sur de fausses assertions."

Démonstrations en Espagne.

Presse Associée—

Londres, 22 juin—Le correspondant du "Daily Mail" à Madrid envoie la dépêche suivante:

Le projet de budget du gouvernement rencontre une violente opposition dans tous les centres commerciaux.

A Barcelone, aujourd'hui [mercredi], soixante mille hommes ont fait une une démonstration contre les nouvelles taxes.

Il y a eu aussi des démonstrations semblables à Bilbao, à Saragosse et à d'autres points.

LES BALLES DE COTON ROUNDLAP.

POUR SATISFAIRE LA DEMAN. DE LA RECOLTE ENTIERE SERA DEFINITIVEMENT EMBALLÉE AINSI.

Une fois au moins le planteur de coton trouve un allié dans les grandes corporations. Pendant des années ceux qui avaient le contrôle des cordes et de la toile à sac pour le coton, et ceux qui dirigeaient les presses ont tous vécu aux dépens du planteur de coton. Il n'y avait pas moyen de les combattre, aussi se sont-ils enrichis des profits énormes que leur payaient les fermiers. Maintenant, la Compagnie de Coton Américane est sur le terrain avec sa balle Roundlap et révolutionne de telle sorte l'action de traiter le coton, que beaucoup des anciennes dépenses deviennent absolument inutiles. Les fermiers doivent inévitablement obtenir une large part de cette épargne, mais les partisans de l'ancienne presse et du trust des cordes et toile à sac font naître une grande perturbation contre la Compagnie de Coton Américaine, comme s'ils s'étaient toujours montrés les amis du fermier. Malheureusement pour eux ils n'avaient jamais jusqu'alors rempli ce rôle bienfaisant et maintenant le fermier doute de la sincérité de leur repentir.

La balle Roundlap est la marque de fabrique donnée par la Compagnie de Coton Américaine à sa balle ronde pour la distinguer de toutes les autres. Les moulins de coton de la Nouvelle-Angleterre et de l'Europe montrent beaucoup d'empressement à acheter cette balle parce que comparée aux autres, elle a de nombreux avantages couverts par de hautes patentes, qui réduisent beaucoup le prix de manufacture au moulin. Cette balle Roundlap élimine deux ou trois procédés manufacturiers, et comme les moulins à coton du monde entier sont disposés à payer plus pour ce coton que pour tout autre, il s'ensuit naturellement que pour obtenir les prix les plus élevés tout le coton du sud doit, dans un temps donné, être emballé dans cette forme Roundlap. M. Wm C. Lovering, un des propriétaires du moulin de coton les plus distingués de la Nouvelle-Angleterre, dit:

«Je n'hésite pas à dire que le temps approche quand les manufacturiers de coton du monde entier insisteront pour que leur coton leur soit livré dans la forme ronde de la balle Roundlap.»

LA QUESTION

De la frontière vénézuélienne.

Séance du tribunal d'arbitrage.

Presse Associée.

Paris, France, 21 juin — Les membres de la commission d'arbitrage de la frontière vénézuélienne se sont réunis à Paris ce matin à onze heures.

Sir Richard Webster, attorney général d'Angleterre, a continué sa plaidoirie en faveur de la Grande-Bretagne. Il a passé en revue la période de 1500 à 1637. Il a dit que la Grande-Bretagne ne pouvait pas se baser sur le contrôle espagnol ou vénézuélien et était obligée de se reporter à l'époque de la découverte et de la soi-disant circumnavigation de la Guyane, le Vénézuéla prétendant que la Guyane formait un territoire déterminé, que les Espagnols l'ayant découvert en ont pris possession de façon à contrôler le territoire entier.

Sir Richard Webster a exposé avec les plus minutieux détails les travaux des explorateurs de cette période, sur lesquels se base le Vénézuéla, prétendant qu'ils ne relevaient pas du territoire de la Guyane et ajoutant que les dépositions faites devant la commission des Etats-Unis ne devaient pas être employées comme arguments contre la Grande-Bretagne, attendu que de nombreuses déductions faites n'avaient pas été soutenues, comme se le rappelait sans doute le juge Brewer, un membre de cette commission.

D'après l'avocat de la Grande-Bretagne, le premier explorateur qui visita réellement la Guyane fut De Berrio. Son expédition, a dit Sir Richard, était destinée à une autre partie du pays, et le but en était différent de celui que prétend le Vénézuéla, qui cherche à l'appliquer à un district restreint.

L'avocat a protesté contre cette assertion calculée de façon à établir le prétendu «titre espagnol».

Il a affirmé que cette manœuvre avait échoué misérablement, attendu que les historiens hollandais et espagnols s'accordent à dire qu'il n'y avait qu'un établissement espagnol sur l'Orinoco avant 1720».

Quant aux voyages sur les côtes, Sir Richard Webster a dit que les Espagnols trafiquaient à l'occasion, mais que les Hollandais trafiquaient et s'établissaient.

Par la trêve de 1609 les positions hollandaises étaient déterminées et reconnues par l'Espagne, car l'historien Motley a dit que «le drapeau orange de la République allait flotter sur toute l'Amérique, de l'île de Manhattan aux côtes du Brésil et au détroit de Magellan, parce que Philippe n'avait pas des soldats pour affirmer avec l'épée cette souveraineté que l'épée et le génie espagnols avaient d'abord conquise».

Continuant, l'avocat de la Grande-Bretagne a dit que la découverte non suivie de l'occupation n'avait aucune valeur comme base de titre, attendu qu'aucune nation n'avait jamais maintenu la doctrine contraire. Si elle est accompagnée d'une intention certifiée ou notoire d'acquérir, la découverte donne la priorité dans l'occasion d'acquérir, occasion dans laquelle une intervention prématurée constituerait une violation des droits des nations.

L'occupation de parties vacantes du monde, considérées comme n'étant pas en possession d'un propriétaire distinct, n'est pas un cas de transfert de propriété, car il n'existe pas de parties entre lesquelles une telle convention pourrait être conclue. La Guyane était vacante. Les Hollandais s'y sont établis et l'ont contrôlé, tandis que les Espagnols n'avaient qu'un misérable établissement sur l'Orinoco, qui ne pouvait pas contrôler l'immense territoire s'étendant entre ce fleuve et l'Esséquibo.

Sir Richard Webster a ensuite raconté en détails les exploits des Hollandais, de concert avec Sir Walter Raleigh, et est arrivé aux évènements de 1637.

A Terre-Neuve.

Presse Associée.

St-Jean, Terre-Neuve, 21 juin—La gravité de la situation créée par l'affirmation des Français de droits territoriaux sur la côte de traité augmente constamment.

Le commodore George A. Gifford, commandant de l'escadre anglaise dans les eaux de Terre-Neuve durant la saison de la pêche, s'est entretenu aujourd'hui à ce sujet avec Sir Hugh McCallum, gouverneur, et les membres du cabinet colonial.

A la suite de cette conférence de fortes représentations ont été télégraphiées au gouvernement impérial, en le pressant d'agir énergiquement pour maintenir les droits de la colonie.

Une réponse est attendue demain.

Les nouvelles possessions allemandes.

Presse Associée—

Berlin, Allemagne, 21 juin — Au cours de la discussion des crédits supplémentaires pour les protectorats et de l'emprunt conséquent, aujourd'hui au Reichstag, le baron Von Buelow, ministre des affaires étrangères, a de nouveau défendu l'acquisition des îles espagnoles, acquisition que le gouvernement désirait depuis longtemps. Elle tend, a-t-il dit, à développer les anciennes possessions de l'Allemagne.

M. Von Buelow a ajouté que le gouvernement n'était pas un constructeur de "châteaux en Espagne", mais qu'il avait procédé avec calme, sang froid et réflexion, comme dans l'affaire de Kiao-Chau.

Le ministre des affaires étrangères a affirmé que l'avenir justifierai son assertion du fait que ces nouvelles possessions seront de la plus grande valeur commerciale pour les Allemands, dont les entreprises se trouveraient ainsi dans des conditions beaucoup plus favorables.

Ces îles, a continué le baron Von Buelow, sont admirablement adaptées à la culture, et elles deviendront peut-être, avec le temps, la base des relations commerciales entre l'Asie, l'Amérique du Sud et l'Allemagne.

Dès le début, a-t-il ajouté, l'Allemagne pourra se dispenser des établissements militaires coûteux de l'Espagne.

L'assemblée a commencé ensuite la discussion du projet de loi en deuxième lecture.

Au cours de ses remarques le baron Von Buelow a dit:

Nous maintenons que notre premier devoir est de nous assurer que nos relations avec d'autres puissances ne seront pas troublées par cette nouvelle acquisition, et nous espérons que nos relations avec nos voisins immédiats dans les îles, les Américains et les Japonais, deviendront plus intimes. Nous n'avons pas pensé à nous placer en antagonistes des Américains dans le sud du Pacifique, et nous ne désirons guère porter préjudice aux intérêts américains, quoique l'Amérique projette de nous faire tort sans cause ni raison. Nous traiterons les Japonais actifs et habiles avec une sincère sympathie. Il n'y a pas de raisons pour lesquelles, sur la base de l'équité mutuelle et du respect, les puissances intéressées dans ces régions ne suivraient pas côte à côte la voie de la paix et de la civilisation.

Nous espérons, grâce au traité qui met harmonieusement fin aux différends politiques et économiques, que les relations entre les Allemands et les Espagnols deviendront du caractère le plus amical. L'affaire conclue avec l'Espagne est une transaction honorable dans laquelle aucune puissance n'a eu l'avantage sur l'autre. Pour l'Espagne, les îles n'étaient que les débris d'un édifice ruiné. Pour nous, elles sont des piliers de l'arche d'une œuvre nouvelle, d'un brillant avenir, s'il plait à Dieu.

Assassinat d'un parlementaire par les Philippins.

Presse Associée

Madrid, Espagne, 21 juin—Une dépêche de Manille à l'«Imparcial» annonce que le baron Desmarais, un Français envoyé au camp des rebelles pour intercéder en faveur des prisonniers espagnols, a été traitreusement assassiné.

—La première nouvelle de l'assassinat du baron Du Marais a été reçue de Manille à New York le 16 mai. On a annoncé que T. B. Du Marais, de Philadelphie, cherchait des informations sur le sort de son frère, le baron.

L'adjudant général Corbin a télégraphié au général Otis, qui a envoyé la réponse suivante:

«Un comité de citoyens a envoyé le baron Du Marais aux autorités insurgées pour intercéder en faveur de l'élargissement des prisonniers espagnols. Aux dernières informations il se trouvait avec les forces de Luna, à Calumpit, avant la prise de la ville. De nombreux citoyens croient que Du Marais a été assassiné; d'autres pensent qu'il est retenu prisonnier dans l'intérieur.»

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.
Nouvelle-Orléans.

Succession de Jeanne Marie Duffard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,172—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Marquez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocat.
15 juin—15 19 24

Succession de Peter Mattei.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,515—Division E—Attendu que Mlle Magdalene Mattei a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Mattei, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier

Frank Zengel, avocat.
15 juin—15 19 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

McLellan Dock Co vs Joseph Cauvin.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 8,443—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le SAMEDI 24 juin 1899, à 11 heures A. M. à la Troisième Cour de Cité, No 225 rue Morgan, dans le Cinquième district de cette ville, des propriétés ci-après décrites, à savoir.

Un lot de meubles de maison et ustensils de cuisine, d'après inventaire enregistré.

Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. E. HUMPHREY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

14 juin—14 20 24

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2me District.

nov—92—1 an—mer. jeu. dim

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES,

d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1 nov—D m Mar Jeu Sam

HOTEL EMPIRE

BROADWAY (anciennement boulevard) Et 63e RUE, New York City.

Meublé d'une manière admirable et confortable.

RECONNU POUR L'EXCELLENCE DE SA CUISINE ET DE SON SERVICE.

BIEN SITUÉ, MODERNE A L'ÉPREUVE DU FEU.

Une belle librairie de littérature choisie vient d'y être ajoutée.

Concerts d'orchestre tous les soirs.

Agréablement et centralement situé à dix minutes des centres d'amusements et des magasins.

PRIX MODERNES.

PLANS AMERICAINS ET EUROPEENS.

Demandez notre catalogue "l'Empire Illustré", où tout est expliqué.

W JOHNSON QUINN, Propriétaire.

28 mai—2m—dim mar jeu

Montres, Pendules, Bijouterie, Argenterie, etc.

Médailles Religieuses et Chapelets en or et en argent, Livres de Prières en français et en anglais.

DES DERNIERS DESSINS ET GENRES ET A DES PRIX TRES RAISONNABLES CHEZ

FRANTZ BROS & CO.,

129 RUE BOURBON - - - - NOUVELLE-ORLEANS.

EXPERTS EN HORLOGERIE.

Toutes sortes de Bijoux fabriqués et réparés.

Ciselures et Gravures de premier ordre.

1 mars—

COMPAGNIE D'ASSURANCES

DES

MARCHANDS

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président;

JULES MONTREUIL, Secrétaire

BUREAU: RUE DU CANAL, 622.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Henry C. Boucher, John P. Baldwin, W. H. Bofinger,
Jayme Magi, Paul Capdevielle, A. Xiques,
U. Koen, Jno W. Fairfax, Emilien Perrin,
Manuel Abascal, Lawrence Fabacher.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS,

JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS,

Polititique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

FONDEE LE 1ER SEPTEMBRE 1827.

Trois Editions distinctes:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION SPECIALE DU DIMANCHE

DERNIERES NOUVELLES LOCALES

—ET—

ETRANGERES.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

—DE LA—

PRESSE ASSOCIEE

—ET—

Dépêches Spéciales.

SEUL JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN, AU SUD, FONDE LE 1er SEPTEMBRE 1827.